

L'histoire de notre école

En cette période qui est celle de la rentrée scolaire, il nous paraît intéressant de faire connaître comment, à l'époque, notre école fut pourvue d'un instituteur.

Les précisions données sont extraites du registre des délibérations municipales. Nous transcrivons :

Séance du 1er janvier 1845 : aujourd'hui s'est présenté devant nous le sieur Louis Arnal qui nous a manifesté l'intention d'ouvrir une école primaire communale élémentaire dans notre commune. Le comité local de surveillance de l'école primaire élémentaire de cette commune a, vu la demande du sieur Arnal et vu les pièces du candidat, décidé d'approuver la demande et lui a accordé l'autorisation d'exercer en qualité d'instituteur communal dans la commune de Saint-Ferriol après avis du conseil municipal.

Séance du 13 novembre 1848 : le maire a donné connaissance à l'assemblée de la déclaration faite par le sieur Labarrère à l'effet de remplir les fonctions d'instituteur communal à Saint-Ferriol. Ayant présenté son brevet obtenu à Paris le 17 février 1828 et son certificat de moralité constant onze ans dans la commune de Rabouillet (Pyrénées-Orientales) et d'autres pièces de louanges, le Conseil municipal ou

le besoin indispensable d'un instituteur a été d'avis à l'unanimité de nommer le sieur Labarrère, notre instituteur et à commencer ses fonctions vers le 1er novembre de la présente année. Il n'échappera pas au lecteur que le secrétaire de mairie a fait erreur quant à la date de la séance.

Ainsi était recruté en ce temps le personnel enseignant. Car on le pense bien, cette façon de procéder n'était pas particulière à la commune de Saint-Ferriol.

L'enseignement n'était pas alors laïque, gratuit et obligatoire. Il ne le fut qu'à partir de 1882-1883.

Selon une délibération du conseil municipal en date du 26 août 1833, la contribution personnel à payer par les parents des élèves de l'école communale était fixée comme suit : 1re classe apprenant à lire : 50 centimes ; 2e classe apprenant à lire et à écrire : 1 franc ; 3e classe apprenant l'arithmétique : 1,25 F.

Cette contribution (élevée pour l'époque) explique pour une grande part que sur 45 élèves d'âge scolaire, 30 seulement fréquentent l'école (délibération du 10 août 1841).

La fréquentation scolaire n'était pas obligatoire. Elle ne le devint que cinquante ans après !

SAINT-FERRIOL

L'HISTOIRE DE NOTRE ECOLE

(Suite)

A l'heure où à notre école, se poursuivent de très importants travaux de restauration, le moment convient de rappeler, sinon d'apprendre, comment elle vint au monde.

Sa création fut décidée au cours de la séance du conseil municipal du 21 mai 1867. Ce n'est toutefois que le 18 février 1879 soit près de 12 ans plus tard que sera arrêté l'achat du terrain pour son implantation. Coût 1.100 F.

La construction dont le plan est dressé par M. Albouy, architecte, répondait aux besoins de la localité ; elle permettrait en effet de recevoir 60 élèves garçons et filles, alors qu'actuellement la population scolaire n'est que de 50 enfants ; qu'après l'espace d'air la lumière ne ferait pas défaut, la surveillance y serait toujours facile, qu'enfin le maître, y trouverait un logement commode et convenable qui serait encore complété par la transformation en bûches, poulailiers, cave buanderie d'un vieux bâtiment qui est déjà à l'emplacement choisi.

Après avoir délibéré, le projet dressé par M. Albouy est approuvé à la somme totale de 16.000 F A savoir montant des travaux 15.900 F ; indemnité du terrain 1.100 F ; honoraires, frais de surveillance et travaux imprévus 1.000 F ; financement de la dépense : subvention de l'Etat d'un montant de 9.000 F emprunt de 7.000 F à la caisse des écoles.

Les travaux de construction sont mis en adjudication. Le 11 juillet 1880, a lieu le dépouillement des soumissions. Quatre soumissionnaires : deux demandent une augmentation de 5 % sur le prix du devis ; un autre se contentant du prix du devis le quatrième qui était notre concitoyen : M. Sire Joseph, consent un rabais de 1 %

Mais le président du bureau ayant à l'avance dans un pli cacheté, déposé sur le bureau, fixé le minimum du rabais à 5 % cette dernière soumission a été écartée et le public prévenu qu'il

serait traité de gré à gré sans nouvelle tentative d'adjudication. Depuis et à la date du 14 du même mois le sieur Mary François, maçon entrepreneur demeurant à Quillan, a déposé une soumission par laquelle il consent un rabais de 7 % sur le prix du devis.

Ainsi fut confiée à M. Mary François la construction de l'école... et les travaux démarrèrent aussitôt.

Hélas une question de paiement devait opposer l'entrepreneur et la commune. Une délibération à la date du 15 mai 1882 note :

M. le Maire communique au conseil municipal un mémoire par lequel M. Mary chargé des travaux de construction de l'école manifeste l'intention d'initier une action judiciaire contre la commune pour l'obliger à prendre les mesures nécessaires pour se procurer les ressources qui doivent amener le paiement du solde de son entreprise et lui payer les intérêts de ce qui lui reste dû.

La commune attendant toujours l'ordonnancement de la subvention de 9.000 F allouée par l'Etat, laquelle doit permettre de payer le solde, le conseil municipal prie le conseil de préfecture et M. le Préfet de ne pas autoriser M. Mary à attaquer la commune pour cet objet.

Le litige dut trouver une solution sans retard car les délibérations venues par la suite sont muettes sur ce point.

Ainsi, notre école a 91 ans d'existence presque centenaire.

On comprend l'intervention aussi importante que nécessaire des représentants du bâtiment.